



Litige pour cause de résiliation pour non-paiement de l'assurance

Par **TudiFM**, le **25/09/2013** à **14:41**

Bonjour,

Assuré jusqu'au 17/09/2013 à la Matmut, j'ai à cette date été résilié pour non-paiement. En effet, le prélèvement mensuel du mois d'août n'a pas pu être effectué sur mon compte en raison de mes difficultés financières. (je suis étudiant)

Toutefois, et comme la loi l'y autorise encore, la Matmut me réclame maintenant l'intégralité de la somme restant due, soit 449 euros, sans remise en vigueur de mon contrat.

Il a été convenu lors de nos derniers échanges d'un échelonnement en 5 mensualités de ce montant (soit 89,80 euros/mois).

Cependant, puisque je vais devoir régler un nouvel assureur à compter de cette date, que ma situation financière ne s'est pas amélioré et ne s'améliorera pas avant au moins 1 an (fin de mes études), je sais dès à présent que je ne pourrais pas honorer les échéances convenues.

C'est la raison pour laquelle je rentre en contact avec vous, j'anticipe le litige qui va commencer de manière imminente. La date du premier versement était celle du 21/09/13, maintenant passée.

Je souhaite connaître les possibilités de résolution de ce litige à venir.

Salutations,

Par **alterego**, le **25/09/2013 à 15:57**

Bonjour,

Le litige existe déjà. Il n'est qu'à son début mais est déjà bien engagé.

L'assureur ne fait qu'appliquer le Code des Assurances.

Avec qui avez-vous convenu l'échéancier ? Une agence près de chez vous, internet, téléphone ?

Cordialement

Par **TudiFM**, le **25/09/2013 à 16:05**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, l'échéancier a été convenu par téléphone avec une conseillère du siège de la Matmut.

J'ai reçu un courrier rappelant ces échéances cette semaine.

Cordialement,

Par **Lag0**, le **25/09/2013 à 17:25**

[citation]Je souhaite connaître les possibilités de résolution de ce litige à venir. [/citation]

Bonjour,

Seule solution pour résoudre le litige, payer ce qui est dû...

Par **TudiFM**, le **25/09/2013 à 19:20**

Bonjour Lag0,

D'abord, merci pour cette réponse. Je me sens un peu coupable de solliciter quelqu'un comme toi dont l'analyse juridique est si poussée qu'on devine les longues années d'études du droit pour pouvoir fournir une réponse telle que celle-ci.

Ensuite, j'espère que la réponse à ce message ne t'a pas demandé trop de temps, en effet, elle est impressionnante de réflexion. Penses-tu seulement que si j'avais les moyens de payer une telle somme, je serais venu poser la question, d'abord, sur un forum gratuit ensuite ?

Enfin, j'ai une pensée émue pour les personnes qui ont reçu les 3480 messages que tu as à ton actif. Ta sagacité a dû en aider plus d'un.

Et puis, encore un mot en fait, quant à la citation du Che que tu rappelles dans ta signature et

à laquelle tu es loin d'être fidèle, le pauvre doit se retourner dans sa tombe de voir des gens si legalistes lui faire hommage.

En te souhaitant un bon repos, bien mérité après l'effort que tu as fait,

Tudi

Par **Lag0**, le **25/09/2013** à **21:23**

Bonsoir,

Il semble que vous, au contraire, ayez un peu de mal à synthétiser vos réponses...

Vous demandez comment résoudre un problème d'impayé, je vous ai donné la seule réponse qui s'impose. Certes, ce n'est sûrement pas celle que vous attendiez...

Je vous rappelle au passage que, étant en situation d'impayé chez un assureur, prendre une nouvelle assurance ne peut pas aller dans le bon sens pour résoudre le problème...